

Discours de M. Juan Manuel Fabra Vallés,
ex- Président et Membre de la Cour des Comptes européenne,

à l'occasion de la Conférence

"Afrique - Europe : quel partenariat ?"

organisée par The Bridge Forum Dialogue

Luxembourg, le 10 novembre 2005

Altesse(s) Royale(s), Monsieur le Président du Mali, [Monsieur le Premier Ministre], Monsieur le [Messieurs les] Ministre(s), Monsieur le[Messieurs les] Président(s), [Excellences], Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de **remercier** Monsieur le Président de l'organisation "The Bridge-Forum Dialogue" pour m'avoir invité à prendre la parole au cours de cette Conférence, sur un sujet non seulement très important mais qui me tient aussi beaucoup à coeur.

Les **relations** Europe-Afrique sont profondément **ancrées dans l'histoire** de chacun de nos pays. Toutefois, la mise en place d'un dialogue à l'échelle du continent africain et de l'Europe est un phénomène relativement récent.

En effet, et sans remettre en cause les instruments de coopération préexistants, comme l'Accord de Cotonou et le Partenariat Euro-Méditerranéen, ce n'est qu'en **avril 2000**, au **Caire**, que les Chefs d'État et de Gouvernement africains et européens ont décidé de mettre sur pied un **cadre global de dialogue** entre les deux continents.

Cette **rencontre** peut être qualifiée d'**historique**, car elle a permis d'aborder les problèmes de développement et d'identifier les préoccupations communes à l'ensemble du continent africain.

Depuis le lancement du dialogue au Caire, le continent africain a connu deux profondes mutations :

- d'une part l'entrée en vigueur de l'**Union africaine**, dont un des objectifs est de réaliser l'unité, la solidarité et la coopération entre les peuples et les États d'Afrique,
- et d'autre part l'adoption par tous les Chefs d'État africains du **Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique**, initiative de développement durable globale, complète et intégrée visant à relever les défis majeurs auxquels le continent africain est confronté aujourd'hui.

L'Europe a aussi changé entre-temps : elle se révèle plus intégrée, grâce notamment à la monnaie unique, et a ouvert ses portes à 10 nouveaux États membres. Par ailleurs, d'importantes avancées ont été faites dans des domaines aussi variés que l'Europe sociale et la lutte contre le terrorisme.

Les travaux qui ont suivi ce Sommet du Caire ont très rapidement permis de définir **huit domaines prioritaires** sur lesquels concentrer les efforts. Il s'agit de la dette extérieure, la démocratie et la bonne gouvernance, la prévention des conflits, les droits de l'homme, l'intégration régionale, le SIDA et autres pandémies, la restitution des biens culturels, la sécurité alimentaire et l'environnement.

En ma qualité de Membre de la Cour des Comptes européenne, je m'attacherai ici à développer **la priorité de bonne gouvernance**, ou plutôt de gouvernance **efficace**, car... parle-t-on d'un "bon" gouvernement ?

Une **gouvernance efficace** peut être définie comme "la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières dans des buts de développement équitable et durable". Elle doit être capable de créer un terrain propice et un environnement favorable pour une plus grande prospérité et stabilité.

Cela suppose la mise en place d'un cadre institutionnel et administratif transparent, efficace et efficient; un partenariat effectif entre l'État et les organisations du secteur privé et de la société civile; un environnement judiciaire sécurisant, serein et favorable au développement de l'initiative privée; des ressources humaines bien formées, motivées, imprégnées des principes d'éthique et travaillant dans un environnement sain.

La **Déclaration du Millénaire des Nations unies** proclame que la création d'un environnement propice au développement et à l'éradication de la pauvreté dépend, entre autres choses, d'une bonne gouvernance dans chaque pays.

La **gouvernance**, et a fortiori la gouvernance efficace, n'est donc pas seulement une affaire du gouvernement. Elle doit être vue sous **deux perspectives**, celle de l'État et celle du peuple. Elle se doit donc d'être à la fois participative et citoyenne. Elle ne doit pas être imposée de l'extérieur mais bien émerger de la base des sociétés mêmes, en assurant la participation équitable des populations à tous les niveaux de la société.

Ainsi, sur le plan national, l'État doit se doter de structures solides et indépendantes dans son système législatif, judiciaire et de contrôle, structures garantes de son efficacité institutionnelle.

Si la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est acquise, et c'est le cas pour le Mali au travers de sa Constitution du 25 février 1992, l'efficacité du système de contrôle de la gestion des ressources publiques fait l'objet d'une attention soutenue depuis plusieurs années déjà.

Ainsi, la **Cour Suprême du Mali** dispose d'une **Section des Comptes** chargée de contrôler les comptes publics et en examiner la gestion financière.

Par ailleurs, le **Vérificateur général**, organisme de contrôle indépendant de toutes les autres institutions, mis en place par une loi de 2002, vient renforcer le dispositif administratif de lutte contre la corruption et de la délinquance financière et économique en assurant un contrôle de la régularité des actes de gestion, mais aussi de la performance et de l'efficacité des dépenses effectuées.

Enfin, la gestion des ressources publiques est soumise aussi au contrôle exercé par différentes **structures rattachées à l'Exécutif**, telles que l'Inspection des Finances, pour n'en citer qu'une.

Bien entendu, nous nous trouvons là sur un terrain en constante évolution et dont l'ancrage doit être consolidé. Si besoin était, les résultats des travaux de la Cour des Comptes européenne montrent qu'au niveau des États membres de l'Union européenne des progrès en

matière de gestion du budget de l'Union doivent **aussi** être encore accomplis.

Altesse(s) Royale(s), Monsieur le Président [du Mali], Mesdames et Messieurs, le Partenariat Afrique-Europe a ouvert la porte à une nouvelle voie de coopération, **entre nations souveraines et démocratiques**. Les progrès réalisés au Mali ces dernières années dans le domaine de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la gestion macro-économique en font un exemple pour l'Afrique.

Nous nous devons de soutenir les efforts consentis par le Mali et les autres pays d'Afrique et permettre ainsi à ce continent de prendre la place qui lui revient sur la scène mondiale.

Je vous remercie pour votre attention.